

**MOT DE M. MATHIAS PESENTI, NOUVEAU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Chers Parents d'élèves,

*Cette année scolaire 2018-2019 marque un tournant dans la vie du collège Notre-Dame de La Villette. Tout d'abord, par le départ de l'actuel Chef d'établissement M. Pierre LANDECHE pour le même horizon professionnel mais dans une autre région de France.*

*A cette occasion, je rends un vif hommage à mon prédécesseur M. Pierre LANDECHE pour son investissement durant huit années envers le collège où la réussite et l'excellence font partie du quotidien.*

*Parallèlement, l'établissement connaîtra pour quelques mois la réhabilitation de l'internat dont les travaux débiteront durant le dernier trimestre 2018 pour emménager en 2019 dans le bâtiment dit du « château ». Cela occasionnera quelques légères contraintes d'organisation.*

*De plus, tous les projets et tout ce qui fait la force de votre collège, de notre collège perdureront et s'étofferont. Sachez que vous pourrez compter sur le dynamisme et le professionnalisme de toute la communauté éducative.*

*Chacun avec sa personnalité aura pour objectif l'épanouissement des collégiens avec comme leitmotiv le projet d'établissement à savoir : « Où Allons-nous ensemble ? ».*

*En attendant de vous rencontrer, et au nom de la communauté éducative, je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, d'excellentes vacances et une année scolaire 2018-2019 radieuse sous le signe de l'espérance.*

**Mathias Pesenti,**  
**Chef d'établissement du Collège Notre Dame de La Villette.**



**Collège Notre-Dame de La Villette**

200 Avenue du Collège—73490 LA RAVOIRE  
 Téléphone : 04 79 70 50 62 / Mail : clg.nd.lavillette@wanadoo.fr / Site : www.college-lavillette.com



**Rentrée 2018**

**Collège Notre-Dame de La Villette**

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2018, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement du collège.

La lecture en est fastidieuse mais importante.

Nous vous remercions pour l'attention portée à cette circulaire.

## SOMMAIRE

### Page 2

- ◆ Mot de Pierre Landèche, Chef d'établissement « sortant »

### Page 3

- ◆ Calendrier des dates de la rentrée 2018 - 2019
- ◆ Transports Scolaires pour la rentrée

### Page 4

- ◆ Des projets qui continuent
- ◆ D'autres projets

### Page 5

- ◆ Horaires des cours pendant l'année scolaire
- ◆ Etude du soir
- ◆ Suivi des devoirs du soir - Remédiation

### Page 6

- ◆ L'info du Lundi
- ◆ Ecoledirecte
- ◆ Self
- ◆ Covoiturage
- ◆ Certificat de scolarité

### Page 7

- ◆ Assurance Scolaire 2018/2019
- ◆ Demande de Bourse Nationale 2018/2019
- ◆ Voyages, Sorties Pédagogiques & Classe de découverte
- ◆ Fournitures scolaires
- ◆ Casiers

### Page 8

- ◆ Livres Scolaires
- ◆ Liste des affaires pour l'Internat : uniquement les Internes

### Page 9

- ◆ Paiement des Scolarités, de la 1/2 pension, de l'internat
- ◆ Pour Tous

### Page 10

- ◆ Mot de Mathias Pesenti, nouveau Chef d'établissement

## MOT DE M. PIERRE LANDECHE, CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Cette rentrée 2018 au collège Notre-Dame de La Villette se fera avec une nouvelle personne à la tête de l'établissement. **Monsieur Mathias PESENTI** a été nommé, par la tutelle diocésaine, Chef d'établissement du collège Notre-Dame de La Villette, à compter du mois de septembre 2018.

Pour cette rentrée, c'est près de 460 élèves qui seront accueillis au collège. Les effectifs dans les classes, entre 25 et 28 élèves, permettront à chacun, élèves et enseignants, de travailler dans de très bonnes conditions.

Notre **Projet d'établissement**, qui reste notre principale feuille de route, résume les points d'attention qui sont les nôtres : accueil et intégration des élèves, mise en œuvre des dispositifs pédagogiques propres à notre établissement, cadre de travail, épanouissement des jeunes.

Les résultats au Diplôme National du Brevet (96,4 % de réussite avec 72 % de mentions !!!) et l'adéquation des vœux d'orientation de nos élèves de 3<sup>ème</sup> reflètent la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe éducative, et en particulier des professeurs principaux.

Un **Projet Pastoral** résume les propositions pastorales du collège. Je vous invite à aller le consulter sur le site du collège, dans la rubrique **Pastorale**.

Comme l'année dernière, concernant l'utilisation du **laboratoire de langues multimédia**, pour des raisons d'hygiène et pour sensibiliser les élèves au matériel qu'ils utilisent et qui est mis à leur disposition, chaque élève **devra avoir son propre casque** (cf. la liste des fournitures scolaires). Pour les familles qui le souhaitent, **le collège propose des casques à 36 euros l'unité**. Ce casque sera alors remis à votre enfant. Pour les familles qui souhaitent acheter directement le casque, il faut qu'il soit muni d'un micro directionnel et que les oreillettes couvrent complètement les oreilles afin que l'élève ne soit pas dérangé par ses voisins (voir circulaire ci-jointe).

Toujours soucieux d'offrir à nos élèves des conditions d'études optimales, la  **fibre optique** est maintenant opérationnelle sur le collège, offrant ainsi une très bonne **connexion à l'Internet**. Cela permettra en particulier d'exploiter au mieux les **40 tablettes** déployées sur les salles de mathématiques ainsi que les **30 nouveaux ordinateurs** qui vont permettre de renouveler entièrement la salle informatique du 2<sup>ème</sup> étage.

Pour cette rentrée 2018/2019, **Mme Alexandrine CHATELAIN** (enseignante en français) assurera la fonction de **référente 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>**, et **Mme Isabelle NEAU** (enseignante en mathématiques) assurera la fonction de **référente 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>**.

Cette année encore, le collège a obtenu d'**excellents résultats sportifs en handball** : l'équipe de minimes-garçons a fini Championne de France UNSS Excellence, l'équipe de minimes-filles à la 10<sup>ème</sup> place. Sept élèves du collège ont été sélectionnés au Pôle Espoir Handball de Chambéry. Une très belle performance.

Cette année 2018/2019, nous continuerons à travailler avec M. Bruno MONTEL, conseiller conjugal et familial, qui interviendra deux heures dans chaque classe du collège sur l'**Education Affective, Relationnelle et Sexuelle** (EARS). Il est également prévu que M. Bruno MONTEL intervienne dans toutes les classes sur le thème suivant : « **Comment bien utiliser les réseaux sociaux ?** ».

Pour ma part, je m'appête à prendre des nouvelles fonctions de Direction à Bordeaux. Je garderai de très beaux souvenirs de ces huit années passées à la Direction du Collège Notre-Dame de La Villette, pour lequel l'histoire continue, dans des bonnes mains.

Restant à votre disposition et vous souhaitant de passer des bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre LANDECHE, Chef d'Établissement.

## PAIEMENT DES SCOLARITÉS, DE LA 1/2 PENSION, DE L'INTERNAT

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront un premier prélèvement le jeudi 20 septembre 2018. Tous les autres prélèvements sont prévus les 5 de chaque mois.

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement, merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois.

Votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur Ecole Directe en cliquant sur l'icône correspondant à « situation financière ».

Pour toute information supplémentaire, contacter Mme BIANCHI, comptable du collège, **PAR MAIL** : comptand@wanadoo.fr ou par Ecoleirecte.

## POUR TOUS

- Les élèves ne sont admis au collège que dans une tenue décente (pas de pantalon déchiré) : vêtements et coiffure corrects et de couleurs classiques. Les piercings sont interdits. Les prêts et échanges de vêtements sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sérénité.
- Les élèves doivent **toujours** être en possession de leur **Carnet de Correspondance**, outil de base du lien élève/famille/collège. Un élève qui n'est pas en possession de son carnet de correspondance est automatiquement mis en retenue.
- Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier à M. DUPIN, CPE du collège, qui le lui remettra au moment souhaité.  
**Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans les casiers et ne doivent pas traîner dans la cour.**  
En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des téléphones portables. Leur usage est strictement interdit au sein de l'établissement et ceux-ci doivent être éteints et non visibles (cf. le Règlement Intérieur). Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte du collège pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.
- Vous aurez à lire attentivement et à signer dès la première semaine le **Règlement Intérieur de l'Établissement**. L'inscription d'un jeune au collège Notre-Dame de La Villette ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.
- La responsabilité du collège ne saurait être mise en cause en dehors des heures précises de présence obligatoire.

## LIVRES SCOLAIRES

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première semaine, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, mathématiques ou français, Langues, Musique, Latin, ...) et qui seront facturés aux familles courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

## LISTE DES AFFAIRES POUR L'INTERNAT :

### UNIQUEMENT LES INTERNES

- Prévoir la literie marquée au nom & prénom de l'élève [dimensions 90x190] : drap de dessous, drap de dessus (facultatif si couette), alèse, couverture (facultatif si couette) ou couette « bien chaude » (les nuits sont fraîches en hiver & au printemps) et sa housse, oreiller et taie d'oreiller. **Les changements de draps et de serviettes ont lieu toutes les 2 semaines (un calendrier sera affiché dans les dortoirs).**
- Prévoir vêtements de nuit, de rechange, **une paire de chaussons.**
- Prévoir un nécessaire de toilette : serviettes et/ou peignoir, gants de toilette, savon ou gel douche, dentifrice, shampoing, brosse à dents, .... Les bombes aérosols (spray, déodorant, ...) sont strictement interdites.
- La nourriture étant suffisante, il est absolument **interdit** pour les pensionnaires d'en apporter en supplément.
- les prêts et échanges de vêtements sont interdits" pour des raisons d'hygiène et de sérénité.
- Le téléphone portable ne pourra être utilisé que pendant des périodes bien définies (le soir et le mercredi après-midi). Se munir obligatoirement d'une **housse transparente marquée du nom et du prénom de l'élève**, dans laquelle il sera rangé avant de le remettre au surveillant de nuit au moment du couché.
- Nous vous rappelons que les autorisations de sortie du mercredi après-midi doivent parvenir à la Vie Scolaire auprès de **M. DUPIN, CPE** par écrit (carnet de correspondance, mail, ecoledirecte, ...) **au plus tard le lundi qui précède.**

## CALENDRIER DES DATES DE LA RENTREE 2018 - 2019

Elèves du Collège Général et de la SEGPA

ELEVES INTERNES				ELEVES 1/2 PENSIONNAIRES & EXTERNES			
JOUR DE RENTRÉE	NIVEAUX	ACCUEIL DES ELEVES	TEMPS D'ACCUEIL & DE RENCONTRE AVEC LES PA-RENTS	JOUR DE RENTRÉE	NIVEAUX	ACCUEIL DES ELEVES	TEMPS D'ACCUEIL & DE RENCONTRE AVEC LES PA-RENTS
LUNDI 3 SEPTEMBRE	TOUS 6 - 5 - 4 - 3	7h30	8h15 à 9h00	MARDI 4 SEPTEMBRE	6 <sup>ème</sup>	8h45	9h00 à 9h45
					5 <sup>ème</sup>	10h15	10h30 à 11h15
					4 <sup>ème</sup>	13h30	13h45 à 14h30
					3 <sup>ème</sup>	7h45	8h00 à 8h45
					Après ces temps d'accueil, les élèves regagneront leurs classes avec les professeurs principaux.		

La journée du lundi 3 septembre 2018 sera exclusivement consacrée aux élèves internes du collège.

Un programme spécial leur est réservé.

**Tous les élèves INTERNES de TOUS LES NIVEAUX font donc leur rentrée le LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 à 7h30.**

**Mardi 4 septembre 2018 et jeudi 6 septembre 2018 (voir le jour pour lequel votre jeune est concerné sur la circulaire ci-jointe) les classes de 3<sup>èmes</sup> partiront pour une demi-journée d'intégration en Accrobranches.**

Merci de renvoyer sans faute le coupon d'inscription joint à ce courrier à Mme SANDOZ, responsable projets au collège, **avant le 15 août 2018 SVP-MERCI.**

## TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE

- **Pour le lundi 3 septembre 2018 :**  
Aller : Les familles accompagnent leurs enfants.  
(INTERNES UNIQUEMENT : PAS DE BUS & PAS DE NAVETTE)
- **Pour le mardi 4 septembre 2018 :**  
Aller : Les familles accompagnent leurs enfants.  
Retour : Horaires classiques
- **Pour les 5, 6 & 7 septembre 2018 :** Horaires classiques.

## DES PROJETS QUI CONTINUENT !!!

Cette année, le collège renouvelle sa formule de rentrée, sur 2 ou 3 jours selon les niveaux. C'est une véritable semaine d'intégration qui sera organisée pour accueillir tous les nouveaux élèves des classes de 6<sup>ème</sup> ainsi que les nouveaux élèves des trois autres niveaux. Ce sera aussi l'occasion, pour les élèves déjà à La Villette depuis un, deux ou trois ans, de faire cette rentrée en toute sérénité.

Au programme, de nombreux temps avec le Professeur Principal pour fonder le groupe classe, lire, comprendre et assimiler le règlement intérieur du collège, découvrir et analyser l'emploi du temps avec la mise en place de méthodes et d'organisation du travail.

Trois axes continueront à être particulièrement travaillés cette année, par tous les élèves du collège Notre-Dame de La Villette, notamment pendant cette première semaine :

- La présentation des cours.
- Le travail en groupes et le travail collaboratif.
- Des méthodes pour apprendre.

Des axes qui seront approfondis toute l'année dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé (dispositif de la réforme du collège), et la compétence du Socle Commun « Apprendre à apprendre ».

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, une matinée d'information sur les nouvelles modalités d'obtention du Diplôme National du Brevet, l'épreuve d'oral de fin d'année (qui compte pour le DNB) et l'orientation est également programmée.

Pour les cinq classes de 6<sup>ème</sup>, le plan Montagne, financé en partie par le Conseil Départemental de la Savoie, est programmé les jeudi 6 et vendredi 7 septembre 2018.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ainsi que le règlement à Mme SANDOZ, au collège, avant le 15 aout 2018.

## D'AUTRES PROJETS

- **La Section Sportive Handball**, dont les excellents résultats de l'année 2016/2017 (5<sup>ème</sup> au championnat de France pour les minimes garçons, 10<sup>ème</sup> pour les minimes filles) et les talents de son entraîneur, M. CAVALLI, reste une fierté pour le collège. Souhaitons que cette année qui s'annonce soit aussi brillante.
- **Un dispositif lecture en 6<sup>ème</sup>**: Parce que la lecture reste une compétence primordiale qu'un élève doit maîtriser à son arrivée au collège, mais également un outil privilégié pour la construction du savoir de tout jeune, un **nouveau dispositif de lecture** sera mis en place pour les élèves de 6<sup>ème</sup>. Les modalités de fonctionnement de ce temps seront expliquées à la rentrée. En conséquence, merci de veiller à ce que votre enfant ait **toujours un livre à lire dans son cartable** (revue à but pédagogique autorisée).
- **Proposition pastorale pour les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>**: Cette année, le collège continue son partenariat avec le **Mouvement Eucharistique des Jeunes (M.E.J.)**, proposition pastorale d'inspiration ignatienne que Mgr Philippe BALLOT, Archevêque de Chambéry, a souhaité réintroduire en Savoie. Une demi-journée de découverte de ce mouvement, à destination de tous les élèves sera organisée prochainement au collège (un formulaire d'inscription sera distribué). Les élèves qui le désirent pourront ainsi découvrir le M.E.J. et choisir ensuite s'ils souhaitent y participer régulièrement tout au long de l'année. Pour toute information supplémentaire n'hésitez pas à vous rendre sur le site <http://www.mej.fr/>.

## ASSURANCE SCOLAIRE 2018-2019

Fournir un certificat d'assurance scolaire avant le 30 septembre 2018 si vous ne souhaitez pas souscrire à la mutuelle Saint-Christophe (voir document joint). ATTENTION ! Pour toute activité, une assurance est **OBLIGATOIRE** tant pour les dommages dont votre enfant peut être l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il peut subir (individuelle accidents). Aussi, le certificat doit indiquer très explicitement que pour l'élève a été souscrit :

Une garantie « responsabilité civile »,

**ET** une garantie « individuelle accidents ».

**NB** : en cas d'absence du document demandé, votre enfant sera automatiquement affilié à la mutuelle St Christophe.

La cotisation d'un montant de 9.90€ vous sera facturée.

## DEMANDE DE BOURSE NATIONALE 2018-2019

Voir la circulaire ci-jointe. Il ne faut pas oublier de nous retourner **impérativement** le talon-réponse que vous puissiez y prétendre ou non. Simulateur disponible en vous rendant sur le site du collège : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, encart « agenda » en bas à droite, Circulaires Rentrée 2018.

## VOYAGES, SORTIES PÉDAGOGIQUES & CLASSE DE DÉCOUVERTE

- Pour TOUS :
  - ⇒ Remplir la FICHE DE LIAISON SANITAIRE ci-jointe à renvoyer avant le 15 août.
  - ⇒ Veiller à ce que la carte d'identité de votre enfant soit en cours de validité.
  - ⇒ Veiller que les vaccins soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en dehors de l'établissement.
- Pour les internes, faire parvenir dès la rentrée :
  - ⇒ à Mme SANDOZ - Responsable projets :
    - ◆ L'autorisation parentale ci-jointe de sorties encadrées du mercredi après-midi remplie et signée.
  - ⇒ à M. DUPIN - CPE-Vie Scolaire
    - La fiche « Inscription Navette du Lundi Matin » pour les élèves qui arrivent à la gare SNCF le lundi matin. Vous pouvez télécharger cette fiche sur le site du collège : [www.college-lavillette.com](http://www.college-lavillette.com), page d'accueil, encart « agenda » en bas à droite, Circulaires Rentrée 2018.

## FOURNITURES SCOLAIRES

Voir liste en annexe.

**NB** : les élèves de 6e doivent apporter dès le 1er jour leur matériel de géométrie SVP-Merci.

## CASIERS

Un casier individuel et numéroté sera affecté à chaque élève en début d'année.

Demi-pensionnaires et Externes : prévoir un cadenas (5 ou 6 mm).

Internes : prévoir deux cadenas (5 ou 6 mm).

## L'INFO DU LUNDI

Tous les lundis matin, une « Info du lundi » est remise en version papier aux élèves de 6<sup>ème</sup>, affichée dans le collège, envoyée à tous les parents par Ecole Directe. Nous vous rappelons que cette information reste un outil privilégié de communication entre le collège et les familles. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données, dont certaines seulement passent par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance chaque début de semaine ou de la réclamer à votre enfant dès que possible.

## ECOLE DIRECTE

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet.

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pouvez utiliser les fonctionnalités de l'espace numérique de travail du serveur Ecole Directe et consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes, envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire, responsable projets).

Vos codes d'identification personnels vous seront remis sous format papier dès que le site sera en activité.

Depuis la rentrée 2015, un système de paiement sécurisé en ligne est opérationnel sur le portail d'Ecole Directe.

En attendant, n'hésitez pas à vous servir des adresses électroniques mises à votre disposition (annuaire jaune fluo ci-joint).

## SELF

Il fonctionnera dès le premier jour pour les élèves inscrits.

**Nouveauté !** A partir de cette année, chaque élève aura sa **carte de self nominative**. Elle sera distribuée dès le 1er jour. Il est indispensable que l'enfant la garde précieusement car elle est active durant toute sa scolarité au collège. Il doit la présenter lors de chaque passage au self quel que soit le régime de celui-ci. Cette carte sera facturée aux familles 6,50 euros courant du 1er trimestre. *Attention ! En cas de perte, celle-ci vous sera de nouveau facturée.*

Dans le cas où des élèves externes souhaitent déjeuner au SELF ; il est impératif que les familles fassent le nécessaire sur la *porte-monnaie ECOLEDIRECTE*. Aucun autre moyen de paiement sera pris en compte.

## COVOITURAGE

Comme l'année dernière, le collège met en place un service pour mettre en contact les familles qui souhaitent faire du covoiturage. Pour vous inscrire, rendez-vous sur ce site :

[www.tamenemespotes.org](http://www.tamenemespotes.org)

## CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Un exemplaire sera disponible courant Septembre sur Ecoledirecte. Charge à vous de le télécharger et de faire et de faire des photocopies pour vos différents besoins (carte STAC, impôts, allocations familiales, ...).

- Depuis trois ans, le collège propose le service d'une psychologue qui peut, à la demande des familles, rencontrer un élève sur le collège. Cette année, la psychologue clinicienne qui interviendra tous les 15 jours (le jour sera défini ultérieurement). Pour les familles qui sont intéressées, elles doivent en faire la demande auprès de M. PESENTI : [clg.nd.lavillette@wanadoo.fr](mailto:clg.nd.lavillette@wanadoo.fr).
- **L'étude du soir de 19h45 à 20h15** : cette ½ heure d'étude pourra être rendue obligatoire pour les élèves dont on jugera que le travail d'apprentissage des leçons est insuffisant. Un système d'alerte entre les professeurs et le CPE du collège, M. DUPIN, est mis en place à cet effet.
- Les temps d'études en journée ou le soir sont des temps de travail personnel ou en groupe pour les élèves. Cependant, dans l'éventualité où il (ou elle) aurait fini son travail, **chaque élève doit obligatoirement avoir un livre avec lui pour éviter de perdre son temps et se distraire.**

## HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

- Matin : 1<sup>ère</sup> sonnerie à 8h09 et début des cours à 8h14 (les bus arrivent à 8h00) ;
- Pause déjeuner : 12h09 à 13h35 ;
- Fin des cours l'après-midi : 16h35. Seuls les services de la STAC - LIGNE 3 assurent, à partir de 16h45, le ramassage des élèves vers Chambéry, St Baldolph, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barby, St Alban Leysse et Bassens ;
- Etudes du soir de 17h00 à 18h15. A partir de 18h20, tous les services de transport de ramassage scolaire fonctionnent ;
- Mercredi : A partir de 12h09, tous les services de transport de ramassage scolaire fonctionnent ;
- Le Trans-Isère VFD 6060 en provenance et à destination de Grenoble dessert le collège le lundi matin et le vendredi soir. Le bus monte au collège.

## ETUDE DU SOIR

Elle fonctionnera dès le premier jour pour les élèves inscrits.

## SUIVI DES DEVOIRS DU SOIR - REMÉDIATION

Cette année, nous poursuivons le dispositif d'accompagnement de chaque élève dans son travail personnel pour repérer, le cas échéant, un manque manifeste à ce niveau, et afin d'y remédier rapidement, grâce à un **système informatisé de suivi des devoirs du soir** pour tous les élèves.

Ce système permet à l'équipe pédagogique et éducative de suivre au plus près le travail qui est demandé par chaque enseignant, le soir au collège pour les élèves internes, à la maison pour les autres.

C'est Madame Sonia CRUPI qui est en charge de ce dispositif et que les familles peuvent contacter par Ecoledirecte (présente dans les destinataires « personnel »).

**Ce suivi ne peut se faire sans une implication active des parents auxquels nous demandons d'être particulièrement vigilants quant à la qualité et à la quantité du travail fourni par leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans notre établissement. Sans ce soutien, tous les dispositifs mis en place, aussi performants seront-ils, n'auront que peu d'impact.**